



## AVIS PUBLIC

### **Projet de règlement 723 Code d'éthique et de déontologie des employées et employés municipaux**

*(Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 12)*

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 mars 2022, le projet de règlement numéro 723 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employées et employés municipaux » a été présentée en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Depuis la sanction de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Ville s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie pour ses employés qui énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et instaure des règles de comportement qui guident la conduite des employés municipaux. Le code prévoit également les sanctions et les mesures de contrôle en cas de manquement.

Le 5 novembre 2021, l'Assemblée nationale a sanctionné le projet de loi n° 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, qui introduit des éléments devant obligatoirement être ajoutées au code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux, notamment la notion de civilité et l'interdiction d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui est offert par un fournisseur de biens ou de services.

C'est donc dans ce contexte que la Ville a dû procéder à la révision de son code d'éthique et que le projet de règlement numéro 723 a vu le jour.

Le conseil procédera à l'adoption du règlement en question à la séance ordinaire qui se tiendra le 12 avril 2022 à 19 h 30 au centre communautaire Paul-Émile-Lépine situé 150, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site de la Ville à l'adresse [ile-perrot.qc.ca](http://ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 mars 2022.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance  
Directrice des affaires juridiques et greffière